

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce de la Ville de Montréal tenue le lundi 2 juin 2014 à 19 h au 6445, avenue de Monkland à Montréal, sous la présidence de monsieur le maire Russell Copeman, et à laquelle les personnes suivantes sont présentes :

Marvin Rotrand, conseiller du district de Snowdon;
Lionel Perez, conseiller du district de Darlington;
Peter McQueen, conseiller du district de Notre-Dame-de-Grâce;
Magda Popeanu, conseillère du district de Côte-des-Neiges;
Jeremy Searle, conseiller du district de Loyola.

ainsi que :

Stéphane Plante, directeur de l'arrondissement;
Denis Gendron, directeur des services administratifs et du greffe;
Daniel Lafond, directeur de l'aménagement urbain et services aux entreprises;
Martin Champoux, chef de division de l'aménagement des parcs - actifs immobiliers;
Geneviève Reeves, secrétaire d'arrondissement.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, monsieur le maire de l'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 19 h.

RÉSOLUTION CA14 170185

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Russell Copeman

appuyé par Marvin Rotrand

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 juin 2014 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, en retirant le dossier suivant :

40.08 - Soumettre un appel de la décision du comité de démolition relativement à une demande de démolition de l'immeuble situé au 5700, avenue Victoria, à l'intersection du chemin de la Côte-Sainte-Catherine - dossier relatif à la demande de permis 3000725972.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.02



RÉSOLUTION CA14 170186**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

Il est proposé par Jeremy Searle

appuyé par Marvin Rotrand

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2014 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.03

PÉRIODE DE COMMENTAIRES DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

- Russell Copeman

Se félicite de l'amélioration des communications entre le ministère des Transports du Québec (MTQ) et l'arrondissement dans le dossier de l'échangeur Turcot et de la fermeture du viaduc Saint-Jacques. Un processus de partage d'information à été mis en place entre les différents intervenants dans ce dossier. Il remercie Mme Kathleen Weil, députée de Notre-Dame-de-Grâce, pour son implication.

Annonce qu'une nouvelle configuration de la piste cyclable située dans la zone Vendôme est prévue. Les plans devant être complétés au mois d'août 2014, l'ancienne configuration sera peinte de manière temporaire.

Rappelle que les pistes cyclables sur le chemin de la Côte-Saint-Antoine et l'avenue Notre-Dame-de-Grâce seront déplacées de l'autre côté de la rue afin de se conformer aux recommandations de Vélo Québec.

Annonce que le double virage à droite est désormais autorisé en direction sud, à l'intersection du chemin de la Côte-Saint-Luc et du boulevard Décarie.

Déclare que l'arrondissement ajoutera 30 places de stationnement réservé aux résidents dans le secteur de Sainte-Justine et que la période de stationnement sera prolongée. L'arrondissement étudiera la possibilité d'instaurer une période maximale de deux heures ainsi que des permis pour visiteurs.

Rend hommage à Marcel Côté, décédé le 25 mai dernier, et souligne sa contribution à la vie montréalaise.

- Peter McQueen

Rappelle les modifications qui seront faites aux pistes cyclables du secteur Vendôme et Notre-Dame-de-Grâce à l'arrondissement et remercie les groupes cyclistes et les parents du Quartier vert actif et en santé.

Donne les détails de la rencontre ayant eu lieu entre le MTQ et les différents intervenants concernant le secteur de l'échangeur Turcot.

Déclare que la voie réservée pour les autobus a été inaugurée ce matin.

Remercie les services quant au dossier des travaux d'égouts sur la rue Sherbrooke qui permet désormais d'utiliser la voie réservée dans ce secteur.

Explique que les citoyens concernés par l'agrile du frêne peuvent trouver des informations sur le site de Projet Montréal et déclare que son parti a demandé à ce que la plantation d'arbre puisse être capitalisable.



- Jeremy Searle

Souligne que la Ville a un plan détaillé concernant l'agrile du frêne ainsi que le remplacement des arbres coupés.

En lien avec ses problèmes de santé et la demande de démission d'une citoyenne lors du dernier conseil, soutient que la *Charte des droits et libertés* interdit la discrimination et le harcèlement envers une personne ayant un handicap. Il note que de nombreuses personnes souffrent de dépendance à l'alcool et croit qu'il est important de partager cette problématique.
- Marvin Rotrand

Rend hommage à Marcel Côté et explique sa vision de la politique et son implication.

Explique avoir présenté deux motions lors de la dernière séance du conseil municipal, l'une portant sur le transport ferroviaire et l'autre, sur la conversion de la flotte de taxis en taxis hybrides.

Souligne l'inauguration de la voie réservée pour les autobus sur la rue Sherbrooke.

Se dit préoccupé par la priorisation de l'équipe de marquage. Selon lui, la priorité devrait être la sécurité des piétons.
- Magda Popeanu

Informe qu'a été adopté, lors du dernier conseil municipal, un projet d'acte de servitude par lequel l'Université de Montréal cède une bande de terre pour faire un chemin piétonnier et cycliste qui liera l'intersection de l'avenue Decelles et du chemin Queen-Mary au parc du 3^e sommet.

Rappelle les mesures qui seront prises par l'arrondissement pour améliorer le stationnement réservé aux résidents dans le secteur de l'Hôpital Sainte-Justine.

PÉRIODE DE QUESTIONS ET DE DEMANDES DU PUBLIC

- Nathalie Johnson

S'enquiert des études de circulation réalisées portant sur les impacts à la circulation découlant de la fermeture du viaduc Saint-Jacques.

 - *M. Plante indique que l'arrondissement a pris connaissance des études réalisées par le ministère des Transports (MTQ), mais qu'il ne peut les rendre publiques, celles-ci appartenant au MTQ.*
- Isabelle Létourneau

Demande si l'arrondissement collaborera avec Mme Kathleen Weil, députée de Notre-Dame-de-Grâce, dans le cadre du dossier de l'échangeur Turcot.

 - *M. Copeman a discuté de la possibilité de créer un sous-comité avec Mme Weil et attend sa proposition.*
 - *M. McQueen souligne que l'assistante de Mme Weil sera présente lors de la prochaine rencontre du comité de suivi du Quartier vert actif et en santé.*
- Sharon Sweeney

Demande des précisions sur les conséquences de la voie réservée aux autobus sur la rue Sherbrooke lors du déneigement.

 - *M. Copeman rappelle que plusieurs voies réservées existent à la Ville, notamment sur le chemin de la Côte-des-Neiges, et que les citoyens s'adaptent à ces modifications.*
 - *M. Rotrand donne les détails concernant la voie réservée ainsi que les bénéfices découlant de celle-ci.*
 - *M. McQueen indique que les citoyens pourront se stationner en journée, car le déneigement s'effectue en soirée ou la nuit.*



Demande s'il serait éventuellement possible de permettre du covoiturage sur la voie réservée.

- *M. Rotrand explique qu'il existe des projets pilotes, notamment sur la rue Viau où la voie est réservée aux autobus et aux cyclistes, ainsi que sur le boulevard Saint-Jean, à Dollard-des-Ormeaux, où les taxis et le covoiturage sont permis.*

- Fabian Boutilier

Souhaite que le marquage pour les pistes cyclables soit priorisé afin d'assurer la sécurité des piétons et demande quelle est la date ciblée pour ces travaux l'année prochaine.

- *M. Copeman indique qu'il y a un délai pour les pistes cyclables sur le chemin de la Côte-Saint-Antoine et l'avenue Notre-Dame-de-Grâce, car la piste cyclable est déplacée et que de nouveaux plans doivent être conçus. La date ciblée par l'arrondissement pour ces travaux de marquage, l'an prochain, est le 15 mai.*

- *M. Searle explique que le principal problème à la sécurité des cyclistes découle du Code de sécurité routière selon lequel les cyclistes doivent circuler du côté droit de la voie. À son avis, les cyclistes devraient circuler au centre de la voie et les véhicules voulant les dépasser devraient devoir changer de voie.*

- *M. Rotrand explique que la Ville doit améliorer son service de marquage.*

S'enquiert de la connexion de la piste cyclable De Maisonneuve avec le secteur de Notre-Dame-de-Grâce, à la hauteur du boulevard Décarie.

- *M. Copeman présente les difficultés du réaménagement de l'intersection.*

- *M. McQueen rappelle les demandes de l'Association cycliste de NDG pour l'implantation d'un pont cycliste à cette intersection.*

- Dominique Barsalou

Pour le projet « Quartier vert actif et en santé », elle attire l'attention du conseil sur la dangerosité du transit pour les piétons depuis l'implantation de la voie réservée pour les autobus sur la rue Sherbrooke, en raison du temps de traverse, notamment aux intersections de l'avenue Girouard et du boulevard Décarie.

- *M. McQueen déclare que dès le 3 juin 2014, le temps de traverse à l'intersection de l'avenue Wilson sera prolongé de 5 secondes. A écrit à la direction afin de demander un virage à gauche prioritaire pour les automobilistes à l'intersection de l'avenue Girouard, de manière à faciliter le transit piétonnier lors du feu vert régulier.*

- *M. Searle note une incompréhension de la loi de la part de la population et précise que le piéton peut commencer à traverser à partir du moment où le feu piétonnier est allumé et qu'il est alors en droit de compléter sa traverse.*

Demande au maire s'il est satisfait des mesures qui seront appliquées.

- *M. Copeman est ouvert à regarder d'autres options pour améliorer la sécurité et précise que l'un des problèmes reliés à celle-ci est la synchronisation des feux de circulation.*

- Joël Coppieters

Pasteur de l'Église presbytérienne de Côte-des-Neiges, en lien avec la démolition du bâtiment sis au 5700, avenue Victoria et étant donné les besoins en matière de logement pour les familles, souhaite que le propriétaire fasse une contribution au fonds pour le logement social.

- *M. Copeman rappelle que la politique de la Ville pour le logement social vise les projets nécessitant un changement de zonage, ce qui n'est pas le cas pour celui-ci.*

- *M. Rotrand indique qu'un appel de la décision du Comité de démolition a été déposé le 9 mai 2014 et que le dossier sera donc soumis à l'approbation du conseil. Une séance extraordinaire sera organisée à cette fin.*



- Murray Levine Demande à ce que la station de métro Lionel-Groulx soit rebaptisée, citant une thèse universitaire selon laquelle M. Lionel Groulx serait raciste.
 - *M. Rotrand explique que la Ville suit les recommandations de la Commission de la toponymie, organisme relevant du gouvernement provincial, et note que la Ville reçoit beaucoup de demandes pour des changements de noms, mais que les noms actuels correspondent, pour la majorité, à des personnes faisant partie de l'histoire collective.*

La période de questions et de demandes du public de trente minutes est maintenant terminée.

RÉSOLUTION CA14 170187

PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS ET DE DEMANDES DU PUBLIC

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Lionel Perez

De prolonger de soixante minutes la période de questions et de demandes du public pour permettre à toutes les personnes qui se sont inscrites d'avoir la possibilité de s'adresser au conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.08

- Jennifer Auchinleck De la *Corporation de développement communautaire de CDN* se dit préoccupée par la démolition d'un bâtiment situé au 5700, avenue Victoria et souhaiterait savoir s'il est possible pour l'arrondissement d'imposer des conditions pour le projet de remplacement.
 - *M. Copeman mentionne que l'arrondissement ne peut imposer de conditions en ce qui a trait au logement social, ni quant à l'utilisation privée ou locative d'un tel projet. Il rappelle que les citoyens pourront s'exprimer sur ce projet lors d'une séance extraordinaire avant la séance ordinaire du conseil du 25 juin 2014.*
- Nancy Borrer Souhaite connaître les intentions de l'arrondissement quant au déménagement du Centre des aînés de Côte-des-Neiges.
 - *M. Copeman confirme que le Centre des aînés de CDN devra déménager vers la fin du mois de novembre 2014 et indique que l'arrondissement discute actuellement avec le président et le directeur du centre afin de trouver un local convenant aux besoins de l'organisme.*
- Janis Warne Mentionne le piètre état de la piste cyclable située sur le boulevard Décarie, entre le chemin de la Côte-des-Neiges et le boulevard Décarie.
 - *M. Plante indique que le boulevard Édouard-Montpetit, entre l'avenue Vincent-d'Indy et le chemin de la Côte-des-Neiges, incluant la piste cyclable, sera refait en 2014-2015. L'arrondissement est conscient de la problématique pour la portion à l'ouest du chemin de la Côte-des-Neiges et fera un resurfacement mince pour la piste cyclable.*



- Madeleine Tessier-Lavigne

Demande les raisons pour lesquelles le Centre des aînés de Côte-des-Neiges doit déménager.

 - *M. Copeman affirme avoir eu une conversation avec le président et le directeur du centre afin de regarder une alternative à un local situé au 6767.*
 - *Mme Popeanu confirme avoir également rencontré les responsables du centre et que les discussions sont sur la bonne voie.*

- Christopher Schwartz

Du Projet Genève, s'oppose à la démolition du bâtiment situé au 5700, avenue Victoria en raison de la perte d'unités locatives occasionnée par le projet de remplacement.

 - *M. Rotrand mentionne que le conseil devra voter sur ce projet de démolition et invite le citoyen à être présent lors de la séance prévue à cette fin.*

- Gerald Anisman

Dépose un document concernant des travaux pour la reconfiguration de la rue face à sa propriété, près de l'école Iona.

 - *M. Rotrand explique que les travaux correspondent à une demande des citoyens pour améliorer la sécurité et ajouter un espace vert dans le secteur. Il a demandé à la Direction de l'arrondissement d'étudier les propositions du citoyen.*

Mentionne qu'il existe une problématique de sécurité sur le chemin Circle et souhaiterait que des dos d'âne soient installés.

 - *M. Rotrand précise que deux dos d'âne ont été installés dans le secteur du chemin Circle. Il fera le suivi auprès des services de l'arrondissement.*

- Céline Trudeau

Dépose une photo démontrant les mesures prises par le Lower Canada College pour ralentir la circulation sur l'avenue Royal et souhaiterait que l'utilisation de bollards dans Notre-Dame-de-Grâce se poursuive, car les dos d'âne utilisés par les camions causent une problématique de bruit.

 - *M. McQueen, à la suite d'une consultation porte à porte, a demandé à l'arrondissement d'utiliser les dos d'âne plutôt que les bollards comme mesure d'apaisement de la circulation pour le district de Notre-Dame-de-Grâce pour 3 raisons : l'efficacité des bollards est contestée; des citoyens ont soulevé une problématique de stationnement découlant de leur installation; les bollards nuisent aux déplacements à vélo.*

Demande au conseil d'adopter une politique uniforme et non discriminatoire sur l'utilisation des bollards et des dos d'âne.

 - *M. Copeman indique qu'il existe un manque de consensus quant à l'efficacité des bollards et qu'en ce sens, il a permis aux conseillers de décider des mesures à appliquer pour leur district. Par ailleurs, il prendra en considération la suggestion de la citoyenne quant à l'adoption d'une politique d'uniformisation.*
 - *M. Searle précise qu'il a laissé la décision aux services quant à l'utilisation de bollards ou de dos d'âne pour son district.*

- Malijai Caulet

Rappelle sa requête concernant la peinture des bordures de trottoir en jaune aux intersections pour empêcher le stationnement des automobiles et améliorer la sécurité des piétons.

 - *M. McQueen note que cette intervention a été faite dans le quartier vert actif et en santé et croit que cette mesure devrait être implantée dans tout l'arrondissement.*

Explique que dans certains pays, la peinture utilisée pour le marquage semble plus durable.

 - *M. Plante rappelle que la Ville a décidé d'opter pour des peintures plus écologiques et précise que des tests ont été faits avec des peintures plus épaisses que le pavage, mais que ces peintures ne sont pas durables puisqu'elles se font arracher par les déneigeuses.*



- Helen Ransom

Souhaite des mesures afin de sécuriser les déplacements à vélo dans le secteur des boulevards Décarie et De Maisonneuve.

 - *M. Copeman affirme qu'un corridor sécurisé sur le boulevard Décarie n'est pas prévu à court terme pour les cyclistes et qu'il avait demandé à ce que l'ancienne configuration soit mise en place de façon temporaire.*
 - *M. Plante confirme que les plans pour la nouvelle configuration ne seront pas complétés avant le mois d'août 2014 et vérifiera si l'ancienne configuration sera remise en place.*

Recommande de fermer cette piste cyclable si des améliorations ne sont pas apportées au cours des deux prochaines semaines.

 - *M. Searle croit que la solution pour cette intersection pourrait s'inspirer des mesures européennes où un carré vert réservé aux cyclistes est peint sur la chaussée, devant la ligne d'arrêt des automobilistes de manière à leur donner la priorité.*

- Debra Fogel

De l'Association des cyclistes de NDG, demande l'échéancier pour le pavement de la piste cyclable De Maisonneuve.

 - *M. Plante confirme que des travaux de réparation seront effectués par l'arrondissement sur les portions de la piste cyclable qui ne seront pas refaites par la Ville centre cette année.*
 - *M. McQueen précise que la section entre les avenues Madison et Montclair sera refaite et que celle située entre l'avenue Montclair et la rue West Broadway a été reporté à l'année prochaine.*

- Rachel Michie

Souhaite que des mesures d'apaisement de la circulation soient implantées de manière à sécuriser l'intersection des boulevards Décarie et De Maisonneuve pour les cyclistes.

 - *M. Copeman croit qu'une piste cyclable sécuritaire sur le boulevard De Maisonneuve est la solution au problème de sécurité et rappelle que les plans devraient être complétés au mois d'août 2014 par la Ville centre. Il explique les raisons pour lesquelles le retrait d'espaces de stationnement n'est pas envisagé à court terme.*
 - *M. McQueen avait rédigé une lettre pour demander le retrait d'espaces de stationnement, mais étant donné les travaux sur la rue Sherbrooke et les espaces de stationnement perdus à cet endroit, il a été décidé de les maintenir.*

- Nicole Allard

Croit que les blocs de béton indiquant le cul-de-sac ne sont pas appropriés pour un secteur résidentiel.

 - *M. Searle demandera à ce que la portion sud de l'avenue Saint-Ignatius appartenant à la Ville devienne un espace vert.*

- Touraya Ait

Fait état de la problématique de surpopulation de l'École Lavoie où certains élèves devront être obligés de déménager dans une autre école et souhaite qu'une solution plus viable soit trouvée pour garantir l'accessibilité de l'école aux élèves du secteur.

 - *M. Perez explique que la décision a été prise par la Commission scolaire et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, mais souhaite la rencontrer pour discuter de la problématique et des impacts sur la population du quartier.*
 - *M. Rotrand confirme avoir écrit à Mme Catherine Harel-Bourdon qui lui a confirmé que des solutions sont possibles et appuie Mme Ait dans sa demande.*
 - *M. Copeman rappelle que les élections scolaires auront lieu en novembre 2014 et qu'il s'agira d'une bonne occasion pour poser des questions aux candidats.*



- Michael Shafter Propose diverses mesures pour améliorer la sécurité routière, notamment la réduction des limites de vitesse.
 - *M. Plante rappelle que l'arrondissement a commencé l'installation de bollards et de panneaux flexibles dans les zones scolaires.*
 - *M. Searle croit que l'une des solutions est de faire respecter les limites en place, sans tolérance pour les automobilistes roulant à 10 km/h au-dessus de la vitesse permise.*

Se questionne sur la nécessité d'augmenter à deux heures l'interdiction de stationner afin de permettre le passage des balais de rue.

M. Rotrand précise que le temps d'interdiction de stationner a été augmenté afin de permettre le nettoyage des rues puisque une heure de stationnement interdit ne permettait pas aux balais de rue de compléter leur route de travail.

La prolongation de soixante minutes pour la période de questions et de demandes du public est maintenant terminée.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

- Peter McQueen S'enquiert de l'échéancier des travaux du boulevard Décarie, à la hauteur du boulevard De Maisonneuve.
 - *M. Plante indique que les travaux ont commencé et que l'échéancier prévu est la fin du mois de juin, soit avant la fermeture du viaduc Saint-Jacques.*

Demande si l'arrondissement a prévu repaver les pistes cyclables Notre-Dame-de-Grâce et Côte-Saint-Antoine.

 - *M. Plante explique la problématique d'affaissement des puisards.*

- Jeremy Searle Demande s'il est possible d'implanter un espace vert dans le cul-de-sac de l'avenue Saint-Ignatius.
 - *M. Plante indique que des vérifications sont en cours et qu'une réponse devrait lui être transmise d'ici quelques jours.*

En lien avec la problématique d'agrile du frêne, demande s'il est possible de traiter les arbres pour les sauver.

 - *M. Plante affirme que des injections se font présentement sur les arbres qui pourraient possiblement être sauvés, mais que dans les cas où les arbres sont trop attaqués, l'arrondissement préfère les remplacer.*

Transmet une demande qu'il a reçue du club de gymnastique Flexart afin de pouvoir occuper le gymnase du Manoir NDG.

 - *M. Copeman explique que l'arrondissement travaille sur la relocalisation de l'organisme. Actuellement d'autres groupes utilisent le gymnase du centre communautaire. Une rencontre est prévue avec l'organisme le 12 juin prochain.*

- Marvin Rotrand Explique que depuis l'année dernière, les poubelles des résidences de l'avenue De Courtrai, du côté sud entre les avenues Victoria et Lemieux sont déposées devant le bâtiment plutôt qu'à l'arrière, ce qui incommode les locataires. Demande si la Ville peut trouver une solution.
 - *M. Plante a demandé aux inspecteurs de rencontrer les concierges de ces immeubles pour trouver une solution à cette problématique.*

Demande si des réparations sont prévues sur l'avenue de Westbury entre la rue MacKenzie et l'avenue de Courtrai.

 - *M. Plante indique que des réparations seront faites à court terme.*



En lien avec la problématique de marquage de la chaussée, demande l'échéancier des travaux restants.

- *M. Plante explique que l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie envoie une évolution. Il transmettra celle reçue aujourd'hui.*

- Magda Popeanu

En lien avec ses demandes de stationnement sur rue réservé aux résidents, demande l'état de la situation et les mesures qui seront prises pour accélérer le processus.

- *M. Plante donne le détail des interventions à venir et ajoute qu'un employé sera responsable de traiter spécifiquement ces demandes afin d'accélérer le processus.*

Aimerait qu'une intervention sur la chaussée soit faite sur le boulevard Édouard-Montpetit, à l'ouest du chemin de la Côte-des-Neiges,

- *M. Plante précise que l'arrondissement tentera de trouver des solutions.*

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'est déposée.

RÉSOLUTION CA14 170188

APPUI - RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES-OUTILS

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Magda Popeanu

D'appuyer la démarche de la Ville de Montréal-Ouest concernant l'adoption par son conseil, le 31 mars 2014, du *Règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils* (2014-008).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.01 1144570007

RÉSOLUTION CA14 170189

CONTRAT - OMNISON ET LUMIÈRES - CINÉMA EXTÉRIEUR AU PARC JEAN-BRILLANT

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Magda Popeanu



D'autoriser une dépense de 39 697,06 \$, taxes incluses, dans le cadre du projet pour la fourniture d'un projecteur et des accessoires pour du cinéma extérieur au parc Jean-Brillant dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

D'octroyer un contrat à la compagnie Omnison et Lumières (9021-9395 Québec inc.) au montant de 39 697,06 \$ taxes incluses aux prix et aux conditions de sa soumission, conformément aux documents d'appel d'offres sur invitation 14-13575 (2 soumissionnaires).

D'autoriser un virement budgétaire de 36 000,00 \$ du PTI supplémentaire 2013 (CM13 0133) et (CE14 0409) vers le PTI de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce dans le cadre du projet pour la fourniture d'un projecteur et des accessoires pour du cinéma extérieur au parc Jean-Brillant.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée entièrement par la Ville centre.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1145171003

RÉSOLUTION CA14 170190

CONVENTION ET CONTRIBUTION FINANCIÈRE - PRÉVENTION CDN-NDG

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Russell Copeman

D'autoriser la signature d'un avenant à la convention de partenariat intervenue entre l'arrondissement et Prévention Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (CA12 170426) pour la consolidation du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine (TANDEM) pour l'année 2014, et autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 5 124 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement couverte par la Ville centre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.02 1140794016

RÉSOLUTION CA14 170191

CONTRAT - FOURGONS ÉLITE - 2 FOURGONS

Il est proposé par Russell Copeman

appuyé par Marvin Rotrand



D'accorder à Fourgons Elite (9081-0060 Québec inc.), le contrat pour la fourniture de deux fourgons, année 2014, aux prix et conditions de sa soumission conformément à l'appel d'offres public numéro 14-13603 (1 soumissionnaire).

D'autoriser une dépense de 129 750 \$ plus les taxes, pour un total de 149 180,06 \$ comprenant tous les frais accessoires le cas échéant.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.03 1140896002

RÉSOLUTION CA14 170192

CONTRAT - GLOBOCAM (MONTRÉAL) INC. - 3 CAMIONS CHÂSSIS

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Lionel Perez

D'accorder à Globocam (Montréal) inc. le contrat pour la fourniture d'un camion châssis 4 X 2 et de deux camions châssis 6 X 4, de marque Freightliner, année 2015, aux prix et conditions de l'appel d'offres numéro 11-11751 selon l'entente d'achat numéro 706217.

D'autoriser une dépense à cette fin de 332 991,03 \$ plus les taxes, pour un total de 382 856,44 \$ comprenant tous les frais accessoires le cas échéant.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.04 1140896012

RÉSOLUTION CA14 170193

CONTRAT - ÉMILIEN JACQUES - LOCATION D'UNE RÉTROVAVEUSE

Il est proposé par Russell Copeman

appuyé par Jeremy Searle



D'accorder à Émilien Jacques le contrat pour la location d'une rétrocaveuse d'environ 85 hp, avec opérateur, entretien et accessoires, pour la plantation d'arbres, pour l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, aux prix et conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro 14-13370.

D'autoriser une dépense à cette fin de 40 800 \$, plus les taxes, pour un total de 46 909,80 \$ comprenant tous les frais accessoires le cas échéant.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.05 1141371001

Mme Magda Popeanu s'absente.

RÉSOLUTION CA14 170194

CONTRAT - FORTIER AUTO (MONTRÉAL) INC. - 3 CAMIONS CHÂSSIS

Il est proposé par Russell Copeman

appuyé par Lionel Perez

D'accorder à Fortier Auto (Montréal) inc. le contrat pour la fourniture de trois camions châssis, de marque Ford F-350, année 2015, aux prix et conditions de l'appel d'offres numéro 11756, selon l'entente d'achat numéro 706437.

D'autoriser une dépense à cette fin de 84 683,44 \$, plus les taxes, pour un total de 97 364,79 \$ comprenant tous les frais accessoires le cas échéant.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.06 1140896014

RÉSOLUTION CA14 170195

CONTRIBUTION FINANCIÈRE - REQ - PATROUILLE VERTE

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Peter McQueen



D'autoriser le versement d'une contribution financière de 7 200 \$ au Regroupement des éco-quartiers (REQ) pour l'embauche et la bonification des salaires de trois étudiants de la Patrouille verte dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce pour la période d'été 2014.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.07 1140896011

RÉSOLUTION CA14 170196

CONTRAT - SOLUTIONS GRAFFITI INC. - ENLÈVEMENT DE GRAFFITI SUR LE DOMAINE PUBLIC

Il est proposé par Russell Copeman

appuyé par Marvin Rotrand

D'autoriser à Solutions Graffiti (9181-5084 Québec inc.), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux d'enlèvement de graffiti sur le domaine public et privé de l'arrondissement pour l'année 2014.

D'autoriser une dépense de 45 179,42 \$ conformément à l'appel d'offres sur invitation numéro 14-13618 comprenant tous les frais accessoires le cas échéant.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.08 1140896010

RÉSOLUTION CA14 170197

ENTENTE - TRANSVRAC-MONTRÉAL-LAVAL INC. - CAMIONNAGE DE DIFFÉRENTS MATÉRIAUX

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Russell Copeman

D'autoriser la signature d'une entente avec l'entreprise de courtage TRANSVRAC-Montréal-Laval inc. pour le camionnage en vrac de la terre et d'autres matériaux issus des opérations d'excavation sur le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce pour l'année 2014.

D'autoriser une dépense maximale taxes incluses de 176 600 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.09 1140896008

RÉSOLUTION CA14 170198

CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTE - CLUB RÉCRÉATIF *FIL-CAN CHESS AND SOCIAL CLUB*

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Marvin Rotrand

D'autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 1 500 \$ au club récréatif *Fil-Can Chess and Social Club* afin de l'aider à l'organisation d'activités récréatives pour l'année 2014.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.10 1145265005

RÉSOLUTION CA14 170199

CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTE - ASSOCIATION DES INDOUS DU BANGLADESH DU QUÉBEC

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Russell Copeman

D'autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 1 000 \$ à l'Association des Hindous du Bangladesh du Québec afin d'aider à l'organisation d'activités pour le festival *Durga Puja*.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.11 1145265041

Mme Magda Popeanu est de retour.



RÉSOLUTION CA14 170200

CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTE - ASSOCIATION CULTURELLE CORDILLÈRE PHILIPPINE DU QUÉBEC

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Russell Copeman

D'autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 1 000 \$ à l'Association culturelle cordillère philippine du Québec afin de l'aider à l'organisation des activités de son 2^e Festival Igorot de la Cordillère.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.12 1145265042

RÉSOLUTION CA14 170201

CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTE - BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE JUIVE

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Lionel Perez

D'autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 1 000 \$ à la Bibliothèque publique juive afin d'aider à l'organisation de ses activités dans le cadre des célébrations de son 100^e anniversaire.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.13 1145265044

RÉSOLUTION CA14 170202

CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTE - ASSOCIATION JAMAÏCAINE DE MONTRÉAL



Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Russell Copeman

D'autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 1 000 \$ à l'Association jamaïcaine de Montréal pour aider à l'organisation des activités du Festival Journée de la Jamaïque dans le cadre des Week-ends du Monde au Parc Jean-Drapeau qui se déroulera au mois de juillet 2014.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.14 1145265045

RÉSOLUTION CA14 170203

CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTE - ASSOCIATION DES MARCHANDS DE L'AVENUE DE MONKLAND

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Russell Copeman

D'autoriser une contribution financière non récurrente de 6 000 \$ à l'Association des marchands de l'avenue de Monkland afin d'aider à l'organisation de deux festivals se déroulant au cours de l'été 2014.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.15 1145265047

RÉSOLUTION CA14 170204

CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTE - SOCIÉTÉ OPÉRATIQUE DE MONTRÉAL-OUEST INC.

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Peter McQueen

D'autoriser le versement d'une contribution financière non-récurrente de 200 \$ à la Société Opératique de Montréal-Ouest inc. afin d'aider à la production de la pièce *Gilbert & Sullivan's Patience*.



D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.16 1145265048

RÉSOLUTION CA14 170205

CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTÉ - COOPÉRATIVE LA MAISON VERTE

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Magda Popeanu

D'autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 500 \$ à la Coopérative la maison verte afin de l'aider à l'organisation des activités dans le cadre de l'édition NDG - Hors les murs/*NDG Off the Wall* qui aura lieu le 22 août 2014 dans le parc Notre-Dame-de-Grâce, coin Marcil et Sherbrooke Ouest, dans notre arrondissement.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.17 1145265049

RÉSOLUTION CA14 170206

CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTÉ - CENTRE COMMUNAUTAIRE WALKLEY

Il est proposé par Jeremy Searle

appuyé par Marvin Rotrand

D'autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente d'un montant de 1 000 \$ au Centre communautaire Walkley afin d'aider ledit centre à poursuivre ses activités et programmes offerts à sa clientèle, entre autres, les jeunes âgés de 14-18 ans.



D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.18 1145265050

RÉSOLUTION CA14 170207

CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTE - ASSOCIATION DE DÉVELOPPEMENT JEUNESSE DE LOYOLA

Il est proposé par Jeremy Searle

appuyé par Magda Popeanu

D'autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 1 000 \$ à l'Association de développement jeunesse de Loyola afin d'aider à l'organisation d'activités éducatives, sportives et récréatives pour les enfants d'âge scolaire des niveaux primaire et secondaire dans le quartier Notre-Dame-de-Grâce.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.19 1145265051

RÉSOLUTION CA14 170208

CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTE - CENTRE WESTHAVEN

Il est proposé par Jeremy Searle

appuyé par Russell Copeman

D'autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 1 000 \$ au Centre *Westhaven* (Association Communautaire *Westhaven Elmhurst*) afin de l'aider à la poursuite de ses services et activités offerts à la communauté.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.20 1145265052



RÉSOLUTION CA14 170209

**CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTÉ - LES HABITATIONS
SHERBROOKE FOREST**

Il est proposé par Jeremy Searle

appuyé par Marvin Rotrand

D'autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 600 \$ à Les Habitations Sherbrooke Forest afin de l'aider à la poursuite de ses activités offertes à ses résidents.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.21 1145265053

RÉSOLUTION CA14 170210

DÉPENSE - FONDATION GÉNÉRATIONS - GALA-BÉNÉFICE

Il est proposé par Russell Copeman

appuyé par Jeremy Searle

D'autoriser une dépense de 300 \$ à la Fondation Générations pour l'achat d'un billet afin de participer à la 8^e édition de son gala-bénéfice qui avait lieu le 23 mai 2014.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.01 1145265046

RÉSOLUTION CA14 170211

DÉPENSE - JOURNAL NORTH AMERICAN FILIPINO STAR

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Russell Copeman

D'autoriser une dépense de 270 \$ pour l'achat d'une publicité à paraître dans le journal *North American Filipino Star* (L'Étoile Nord-Américaine des Philippines).



D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.02 1145265054

RÉSOLUTION CA14 170212

ORDONNANCE - LIMITE DE VITESSE - RUE DE TERREBONNE

Il est proposé par Russell Copeman

appuyé par Peter McQueen

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1), l'ordonnance déterminant les limites de vitesse à 30 km/h sur la rue de Terrebonne entre le boulevard Cavendish et l'avenue de Melrose, tel que mentionné au plan annexé.

De transmettre, en vertu de l'article 626 du *Code de la sécurité routière du Québec* (LRQ, c. C-24.2), une copie certifiée conforme de la résolution et de l'ordonnance accompagnée d'un plan de signalisation et d'un plan d'information, au ministère des Transports du Québec.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1141538003

RÉSOLUTION CA14 170213

ORDONNANCE - 4850, CHEMIN QUEEN-MARY

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Magda Popeanu

D'édicter, en vertu du *Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement* (5984 modifié, article 3), l'ordonnance jointe à la présente résolution, exemptant le propriétaire de l'édifice situé sur le lot 2 650 968 du cadastre du Québec et portant le numéro 4850, chemin Queen-Mary, de fournir une unité de stationnement requise dans le cadre d'un projet de transformation qui vise à ajouter deux logements dans une partie du sous-sol.



De prendre acte de son engagement à verser 3 500 \$ au fonds de compensation pour le stationnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.02 1141462005

RÉSOLUTION CA14 170214

ORDONNANCES - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - JUIN, JUILLET ET AOÛT 2014

Il est proposé par Russell Copeman

appuyé par Jeremy Searle

D'autoriser l'occupation du domaine public selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé « Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 2 juin 2014 » joint au sommaire décisionnel.

D'édicter les ordonnances autorisant, le cas échéant, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, la vente d'aliments et de boissons alcoolisées ou non, la consommation de boissons alcoolisées et la fermeture de rues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.03 1140794018

RÉSOLUTION CA14 170215

ORDONNANCES - PROJET DE CUISINE DE RUE

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Lionel Perez

D'édicter les ordonnances pour la tenue d'un projet pilote de cuisine de rue sur le domaine public de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce sur une base événementielle pour la saison estivale 2014, du 21 juin au 31 août inclusivement.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.04 1143982001



RÉSOLUTION CA14 170216**AVIS DE MOTION**

M. Russell Copeman donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement modifiant le *Règlement sur les tarifs* (RCA14 17222) afin d'apporter certains ajustements à la tarification liés à l'utilisation des parcomètres sur le réseau local.

40.05 1143571013

RÉSOLUTION CA14 170217**AVIS DE MOTION**

M. Russell Copeman donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente il sera adopté un règlement autorisant l'occupation du domaine public pour l'installation d'une dalle chauffante donnant accès au stationnement du 5757, avenue Decelles, au bénéfice du Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine.

40.06 1146373005

RÉSOLUTION CA14 170218**ADOPTION DU RÈGLEMENT RCA14 17229**

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 5 mai 2014, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L..R.Q., c. C-19);

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Lionel Perez

D'adopter, tel que soumis, le Règlement RCA14 17229 modifiant le *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA04 17044) afin de permettre au fonctionnaire de niveau C d'exercer les pouvoirs prévus au *Règlement sur l'occupation du domaine public relatif aux abribus* (RCA14 17226).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.07 1143571008



RÉSOLUTION CA14 170219**PIIA - 7440, RUE SAINT-JACQUES**

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Russell Copeman

D'approuver les plans en vertu du titre VIII (PIIA) du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276), ainsi que du *Règlement sur la démolition, la modification, l'agrandissement et l'occupation de bâtiments situés sur un emplacement comprenant les bâtiments portant les numéros 7460-7486, rue Saint-Jacques et 1900, avenue Westmore* (00-091), pour l'émission du permis visant la réfection extérieure du bâtiment administratif de la compagnie Parmalat du Canada inc. situé au 7440, rue Saint-Jacques, en tenant compte des critères proposés aux articles 88 et 668 du règlement 01-276 et de ceux proposés à l'article 23 du règlement 00-091, conformément aux plans d'architecture portant les numéros 0/10, 1/10, 4/10, 5/10 et 10A/10, préparés par l'architecte Jacques Binette, ainsi que le plan d'architecture du paysage numéro AP01, révision D, préparé par l'architecte du paysage Benjamin Roy, tous estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 28 avril 2014 - dossier relatif à la demande de permis 3000707539.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.09 1141378001

RÉSOLUTION CA14 170220**RÉSOLUTION APPROUVANT LE PROJET PARTICULIER PP-75**

Il est proposé par Jeremy Searle

appuyé par Magda Popeanu

D'adopter, tel que soumise, la résolution approuvant le projet particulier PP-75 visant à autoriser l'occupation de la propriété située au 7455, boulevard de Sainte-Anne-de-Bellevue, à des fins résidentielles, de la catégorie d'usage H.6-7, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA02 17017).

SECTION I
TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique à la propriété portant le numéro 7455, boulevard de Sainte-Anne-de-Bellevue.

SECTION II
AUTORISATIONS

2. Malgré la réglementation applicable au territoire décrit à l'article 1, l'occupation du bâtiment est autorisée aux conditions prévues à la présente résolution.



À ces fins, il est permis de déroger à l'article 123 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276).

3. Malgré la réglementation applicable au territoire décrit à l'article 1, la démolition des constructions existantes à l'entrée en vigueur de la présente résolution est autorisée aux conditions prévues à la présente résolution.

SECTION III CONDITIONS

4. Seuls les usages de la catégorie H.6-7 sont autorisés sur le territoire d'application.

5. Sauf pour le maintien ou la réalisation d'un ouvrage de stabilisation des sols, les interventions suivantes doivent être réalisées et complétées au plus tard dans les 24 mois suivant l'approbation de la présente résolution :

- démolir toutes les constructions;
- retirer tous les débris de construction et autres s'y trouvant;
- démanteler et retirer toutes les surfaces dures (notamment l'asphalte, le béton, le pavage...);
- niveler le terrain de manière à éviter la présence de dépression pouvant accumuler de l'eau;
- recouvrir toute partie de terrain, non végétalisée, d'une terre végétale propre à l'ensemencement;
- ensemercer le site de manière à assurer une présence uniforme et continue de gazon ou assurer cette couverture par du gazon en plaque.

6. Une lettre de garantie bancaire au montant de 200 000 \$ doit être maintenue en vigueur jusqu'à la réalisation complète des conditions inscrites à l'article 5 de la présente résolution, permettant ainsi à la Ville, le cas échéant, de réaliser notamment des démolitions et autres aménagements sur la propriété.

7. Au moins cinq des mesures de construction suivantes doivent être intégrées au projet :

- 1° installer des fenêtres performantes au niveau énergétique et utilisant un gaz isolant entre le vitrage (de type Low E Argon);
- 2° viser une consommation d'énergie plus faible de 10 % par rapport à la consommation du bâtiment de référence (CNB);
- 3° utiliser uniquement des cabinets d'assise d'un maximum de six litres d'eau et à double chasses, ou d'un maximum de cinq litres d'eau à simple chasse;
- 4° favoriser la perméabilité du sol afin de permettre la percolation naturelle des eaux de pluie;
- 5° assurer la récupération des eaux de ruissellement et leur utilisation pour arroser la végétation;
- 6° offrir la possibilité de recharger un véhicule ou un vélo électrique dans une unité de stationnement sur huit;
- 7° faciliter l'accès, pour la majorité des logements, à une unité de stationnement pour vélo;



- 8° assurer sur place le tri des déchets de construction (brique, acier, verre, papier) durant le chantier;
- 9° utiliser une peinture recyclée ou à faible émission de COV lors du chantier de construction;
- 10° optimiser l'utilisation des matériaux recyclés ou récupérés, notamment pour l'aménagement des espaces extérieurs;
- 11° privilégier la plantation des arbres choisis en tenant compte de la contribution de leurs ramures à apporter du soleil dans le bâtiment en hiver et à donner de l'ombre au bâtiment en été;
- 12° Inclure une chute à déchets avec sélecteur (triage) à la source, afin de faciliter la récupération des matériaux recyclables, d'un minimum de trois voies.

SECTION IV CRITÈRES D'AMÉNAGEMENT, D'ARCHITECTURE ET DE DESIGN

8. Tout projet nécessitant l'obtention d'un permis de construction ou encore, nécessitant l'obtention d'un permis de transformation visant à construire une phase, doit être approuvés conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, en respectant les objectifs d'optimiser l'effet d'une entrée de ville verdoyante et d'être conçu pour accueillir des familles. Afin d'atteindre ces objectifs, un plan d'aménagement paysager pour l'ensemble du site doit être approuvé avec le projet de construction et le tout doit en plus, tendre à respecter les critères applicables à l'article 668, ainsi que tendre à respecter les critères suivants :

- 1° l'ensemble des unités de stationnement doit être localisé à l'intérieur du bâtiment;
- 2° le projet doit tenir compte de la présence de l'escarpement situé du côté nord du site, dans l'esprit de ramener une topographie à caractère plus naturel et de créer un écrin de verdure pour le nouvel ensemble immobilier;
- 3° l'aménagement paysager doit prévoir des espaces aplanis pouvant être utilisés par les résidents à diverses fins, comme des aires de détente ou de jeux;
- 4° le projet doit être conçu de manière à enrichir la biodiversité de la végétation, dans le respect du caractère accidenté et sauvage de l'escarpement;
- 5° si le projet est réalisé par phase, chacune d'elle doit bénéficier de l'essentiel des aménagements paysagers prévus pour l'ensemble du site;
- 6° le projet, incluant la démolition des bâtiments, doit être suffisamment documenté pour comprendre qu'il sera réalisé de manière à assurer la stabilité de l'escarpement;
- 7° le projet doit inclure une proportion d'au moins 15 % de logements ayant une superficie de plancher (à l'intérieur des murs) de 90 m².

Un débat s'engage.



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.10 1121378011

RÉSOLUTION CA14 170221

RÉSOLUTION APPROUVANT LE PROJET PARTICULIER PP-77

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Magda Popeanu

D'adopter, tel que soumise, la résolution approuvant le projet particulier PP-77 visant à autoriser les travaux de réfection du bâtiment situé au 6550, avenue Victoria, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017).

SECTION I

TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique au territoire défini par le lot 2 649 200 du cadastre du Québec.

SECTION II

AUTORISATIONS

2. L'article 1 du Règlement d'approbation du plan de construction et d'occupation du bâtiment Plamondon "818" (5218) est modifié par l'ajout, après le premier alinéa, de l'alinéa suivant :

" Des travaux de modification de l'apparence extérieure, l'ajout de murs solaires ou de murs trombes et un agrandissement de 7 m² sont également autorisés. "

À ces fins il est permis de déroger à l'article 34 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276).

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.

SECTION III

CONDITIONS GÉNÉRALES

SOUS-SECTION I

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

3. Préalablement à la délivrance d'un permis exigé en vertu du *Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments* (R.R.V.M., chapitre C-9.2), les travaux suivants doivent être approuvés conformément au titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276), selon les critères énoncés au paragraphe 7° d e l'article 118.1, sauf le sous paragraphe d), et à l'article 668 :



- 1° une modification de l'apparence extérieure du bâtiment;
- 2° l'aménagement paysager des cours;
- 3° une modification à son implantation, autorisée par la présente résolution;
- 4° la modification ou l'installation d'une enseigne .

Le principal objectif est de favoriser des travaux qui tendent à être réalisés selon les plans de l'annexe A de la présente résolution.

ANNEXE A

Plans P-1 à P-4 préparés par François Heppell, architecte, et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 12 février 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.11 1143779002

RÉSOLUTION CA14 170222

RECOMMANDATION - NOMINATION - DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

Il est proposé par Russell Copeman

appuyé par Peter McQueen

De nommer M. Pierre Boutin, matricule 848709, à titre de directeur des travaux publics pour un contrat à durée indéterminée, à compter du 9 juin 2014.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

51.01 1144535004

RÉSOLUTION CA14 170223

DÉPÔT - RAPPORT DE VENTE DE VÉHICULES

M. Russell Copeman dépose le rapport de la vente de véhicules ayant dépassé leur vie utile ou étant devenus hors d'usage aux encans de la compagnie *Ritchie Brothers Auctioneers* pour les mois de décembre 2013 et de mars 2014, pour un montant net total de 67 149,22 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

60.01 1140896006



RÉSOLUTION CA14 170224**DÉPÔT - RAPPORTS DÉCISIONNELS - AVRIL 2014**

M. Russell Copeman dépose les rapports faisant état de décisions prises par tous fonctionnaires ou employés, dans l'exercice des pouvoirs qui leur sont délégués en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RC04 17044), pour la période du 1^{er} au 30 avril 2014.

60.02 1144535003

RÉSOLUTION CA14 170225**MOTION - CRÉATION D'UN FONDS DE DYNAMISATION DES RUES COMMERCIALES**

ATTENDU QUE le budget pour l'année 2014 approuvé par le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce prévoit une augmentation de la tarification de parcomètres sur le réseau local de 0,50 \$/l'heure et l'ajout de 75 parcomètres sur le réseau local, en vigueur au printemps 2014;

ATTENDU QUE l'arrondissement est également favorable à ce que la Ville centre harmonise la tarification des parcomètres sur le réseau artériel de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce d'un montant identique de 0,50 \$/l'heure et permette l'ajout de 25 parcomètres sur le réseau artériel;

ATTENDU QU'un fonds de dynamisation des rues commerciales est en place depuis 2012 pour l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et qu'il a déjà permis de verser des subventions totalisant plus de 1,9 millions de dollars aux différentes sociétés de développement commercial (SDC) de l'arrondissement depuis sa création;

ATTENDU QUE le Fonds de dynamisation permettrait d'aider les commerçants à faire face aux effets potentiellement négatifs d'une hausse de tarif des parcomètres sur les rues commerciales de l'arrondissement;

ATTENDU QUE les modalités d'attribution des subventions provenant du fonds seront adaptées au contexte commercial de l'arrondissement qui ne comprend pas, pour le moment, de SDC en fonction;

ATTENDU QUE la vitalité des rues commerciales d'un arrondissement contribue grandement à la qualité de vie de ses résidents et est un facteur important d'attraction et de rétention de ceux-ci;

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite faire du réaménagement urbain du chemin de la Côte-des-Neiges un des legs du 375^e anniversaire de Montréal et qu'une partie des sommes du Fonds de dynamisation pourrait être accordée à l'arrondissement en vue d'effectuer des projets structurants stimulant la vitalité commerciale.



Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Peter McQueen

De demander au comité exécutif de la Ville de créer un fonds de dynamisation des rues commerciales pour l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce dont les modalités de gestion seront négociées avec l'arrondissement, et qui sera financé avec une partie des revenus supplémentaires nets générés sur le réseau artériel de l'arrondissement par la hausse de la tarification de 0,50\$ / l'heure et l'ajout de nouveaux parcomètres.

Un débat s'engage.

EN AMENDEMENT

Il est proposé par Marvin Rotrand
Appuyé par Lionel Perez

De reporter l'étude de ce dossier.

Le maire Russell Copeman et les conseillers Marvin Rotrand et Lionel Perez votent en faveur de la proposition.

La conseillère Magda Popeanu et les conseillers Jeremy Searle, Peter McQueen votent contre la proposition.

SUIVANT L'ARTICLE 20.1 DE LA *CHARTRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL* (L.R.Q., C. C-11.4), LA VOIX DU MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT QUI PARTICIPE À L'ÉGALITÉ DU VOTE DEVIENT PRÉPONDÉRANTE.

L'AMENDEMENT À LA PROPOSITION PRINCIPALE EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

65.01 1143571010

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire déclare la séance close.

La séance est levée à 22 h 05.

Russell Copeman
Le maire d'arrondissement

Geneviève Reeves
Le secrétaire d'arrondissement

Les résolutions CA14 170185 à CA14 170225 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

